

Transcription du podcast- Étape 3 : Financement du plan

Val : Bonjour et bienvenue au podcast de Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI). Aujourd'hui, nous allons parler de l'étape 3 de la trousse d'information sur le logement de SOPDI, qui porte sur le " financement du plan ". Je suis votre hôte, Val Baravi, spécialiste des communications pour SOPDI.

En studio avec moi aujourd'hui, Martha Beach, Navigatrice en matière de logement pour les régions Sud-Est et Est de SOPDI et Katherine Pickard, Navigatrice en matière de logement pour la région Centre-Est de SOPDI. Bienvenue à Martha et Katherine.

Val : Martha, pourquoi est-il important de créer un budget ?

Martha : Pour avoir un modèle de logement réussi, vous avez besoin d'un plan financier solide. Tout commence par un budget. Un budget est un résumé des revenus que vous avez ou que vous prévoyez avoir, ainsi que de vos dépenses, pour une période donnée. Vous pouvez établir un budget pour n'importe quelle période, mais il est généralement plus facile de le faire pour un mois.

Vous voudrez vous assurer d'examiner tous les outils qui pourraient être disponibles pour vous aider à économiser de l'argent sur votre plan de logement et de soutien. Il sera également important d'évaluer soigneusement toutes les dépenses de votre budget pour voir s'il existe des ressources qui pourraient vous aider à réduire les coûts.

Pour établir un plan de logement à long terme et réaliste, vous devez comprendre combien d'argent vous avez par rapport à celui dont vous aurez besoin chaque mois pour les frais de subsistance et la pension alimentaire.

Val : Katherine, pouvez-vous nous donner quelques exemples de ce qui doit être inclus dans un budget ?

Katherine : Votre budget devrait comporter deux catégories, un budget de ménage et un budget de soutien. Le budget du ménage comprend le loyer, la nourriture, les services publics, les vêtements, le transport et toutes les dépenses qui doivent être couvertes par des sources de revenu comme le POSPH et l'emploi. Ainsi, si l'abonnement à un centre de conditionnement physique, par exemple, est important pour vous, vous voudrez l'inclure dans votre budget de ménage. Savoir si vous voulez vivre avec quelqu'un d'autre ou seul, ou si vous voulez vivre dans un appartement ou dans une maison, sera une étape importante dans l'élaboration de votre budget. Chaque option entraînera des dépenses qu'il faudra prendre en compte. Par exemple, si vous souhaitez vivre à la campagne, vos frais de transport seront plus élevés que si vous viviez en ville.

Votre budget de soutien comprendra le coût des aides, qu'elles soient technologiques ou humaines. Le budget de soutien ne peut être établi que lorsque vous savez ce que

vous ferez au cours de la journée et de quelles aides vous aurez besoin pour réussir. C'est pourquoi il est important de s'assurer que votre vision du logement est claire.

L'outil "Mon budget pour le logement et les besoins d'aide" de la trousse d'information sur le logement de SOPDI peut vous aider à déterminer vos besoins en matière de logement et d'aides et à déterminer où vous pouvez faire des économies ou trouver des revenus supplémentaires.

Val : Martha, pouvez-vous nous parler de l'outil budgétaire " Mon budget pour le logement et les besoins d'aide " ?

Martha : Cet outil budgétaire peut vous aider à déterminer vos besoins en matière de logement et d'aide à la vie autonome ainsi que d'autres coûts. Cet outil budgétaire est une feuille de calcul Excel. Comme certaines personnes ne sont peut-être pas familières avec Excel, nous avons créé une visite virtuelle, qui sera bientôt disponible dans la boîte à outils. Cette visite virtuelle vous permettra de parcourir chaque section et d'en expliquer le but. Elle vous montrera également comment saisir les informations et comment essayer différentes options.

L'outil budgétaire est également un excellent outil de planification pour les "hypothèses". Vous pouvez l'utiliser pour expérimenter différents scénarios et voir si une idée vaut la peine d'être essayée et vous aider à déterminer où il y a des possibilités de réduire les coûts. Vous pouvez l'envisager comme un moyen d'acquérir les compétences dont vous auriez besoin pour vivre de façon autonome.

Par exemple, disons que vous avez décidé de vivre dans un appartement à loyer normal, mais que vous savez que le loyer est trop élevé pour vous. En utilisant l'outil budgétaire Mon budget pour le logement et les besoins d'aide, vous pourriez voir si une demande d'allocation de logement transférable pourrait rendre l'appartement abordable pour vous. Et si ce n'est pas le cas, vous pourriez envisager de demander un logement à loyer inférieur au marché. Un autre exemple est de voir l'effet qu'un emploi à temps partiel pourrait avoir sur votre budget global. Si vous recevez le POSPH, par exemple, vous pourriez perdre 50 % de vos gains si votre revenu est supérieur à 200 \$ par mois. Le tableur comporte une calculatrice intégrée qui vous permet de déterminer le montant du revenu que vous recevrez si vous gagnez plus de 200 \$.

Val : Katherine, j'ai remarqué que l'outil budgétaire " Mon budget pour le logement et les besoins d'aide " sépare le coût du logement des coûts d'accompagnement. Pouvez-vous m'expliquer l'importance d'établir un budget de cette manière ?

Katherine : Les budgets ne sont pas figés. Vous devrez parfois les réviser et les ajuster. Par exemple, vous pouvez élaborer un budget en fonction d'un colocataire, mais vous décidez ensuite de vivre seul. Cela n'aura peut-être pas d'incidence sur vos besoins de soutien, mais cela aura une incidence sur vos frais de logement. Par exemple, vous ne partagerez plus le coût du loyer, des services publics, d'Internet et d'autres dépenses. De plus, si vous constatez que la technologie fait une différence dans le montant de l'aide rémunérée dont vous avez besoin, elle ne changera pas le coût de votre loyer ou des services publics, mais elle pourrait réduire considérablement le coût de l'aide.

En séparant votre budget de soutien du budget de votre ménage, il sera plus facile de faire des ajustements en fonction des changements dans votre vie. Si vous dépassez votre budget, vous pourrez voir où vous devrez faire des ajustements. Par exemple, si le coût de votre soutien dépasse vos ressources, vous pourrez peut-être modifier la façon dont le soutien est fourni. Ou bien, si, par exemple, vous prévoyez de vivre dans un appartement à loyer du marché, vos besoins en matière de logement peuvent dépasser votre budget. Vous voudrez peut-être voir si une demande de logement abordable peut rendre le plan raisonnable.

Val : Martha, quel type de ressources pouvons-nous trouver dans la trousse d'information sur le logement de SOPDI nous aider à financer le plan ?

Martha : La trousse d'information pour le logement de SOPDI contient plusieurs ressources et guides qui peuvent vous aider à établir un budget et à planifier, notamment des informations sur les crédits d'impôt et les subventions. Par exemple, si vous n'avez pas encore investi dans un régime enregistré d'épargne-retraite ou REEI, vous pouvez lire cette section pour voir si vous pourriez en bénéficier. Il y a même un calculateur de REEI qui peut vous aider à déterminer la valeur future du régime.

Vous pouvez également trouver des liens vers des programmes qui peuvent vous aider à rendre la vie dans votre maison plus abordable, comme le Programme ontarien de soutien à l'énergie ou POSE. Ce programme peut réduire le coût de l'électricité de votre foyer grâce à un crédit mensuel appliqué directement à votre facture. Le compte d'électricité doit être à votre nom et le montant du crédit dépend du nombre de personnes vivant dans la maison et du revenu combiné du ménage. Pour les personnes âgées qui paient des impôts fonciers et qui ont un revenu faible ou modéré, il existe la Subvention aux personnes âgées propriétaires pour l'impôt foncier de l'Ontario. Il s'agit d'un paiement annuel dont vous devez faire la demande chaque année lorsque vous remplissez votre déclaration de revenus et qui peut fournir un crédit allant jusqu'à 500 \$ par an.

Et quiconque envisage de créer un micro-comité sera intéressé par cette section. Un micro-comité est un modèle unique de soins dans lequel un petit groupe de parents et d'amis engagés (au moins cinq personnes) se joint à une personne handicapée pour créer une société sans but lucratif ou, en d'autres termes, un comité. Que vous soyez intéressé par la création d'un micro-comité ou d'une organisation à but non lucratif pour développer un modèle de logement, cette section fournit des ressources et des informations utiles. Certaines familles et certains groupes se sont enregistrés en tant qu'organisations à but non lucratif, ce qui leur permet de bénéficier de subventions et de prêts qu'ils peuvent utiliser pour créer des possibilités de logement pour les membres de leur famille.

Val : Katherine, pouvez-vous nous donner plus de détails sur les ressources financières qui sont incluses dans la trousse d'information sur le logement de SOPDI?

Katherine : Les familles qui reçoivent des soins à domicile par le biais des services de soutien des soins à domicile et communautaires peuvent être intéressées par les soins à domicile gérés par la famille. Il s'agit d'un programme plus récent qui permet aux clients et aux familles de mieux contrôler les soins. Dans le cadre de ce

programme, les clients admissibles ou leurs soignants reçoivent des fonds qu'ils peuvent utiliser pour acheter des services de soins à domicile ou pour engager des prestataires de soins. Les clients ou les soignants sont responsables de la gestion de leurs prestataires de soins et de la présentation de rapports aux services de soutien des soins à domicile et en milieu communautaire. Vous devez répondre à certains critères et appartenir à l'un des 4 groupes de clients inclus dans le programme.

Cotiser à un régime enregistré d'épargne-invalidité ou REEI est également un excellent moyen de financer un régime. Tout le monde peut cotiser, votre famille, vos amis et même vos voisins. Le REEI vous permet de cotiser jusqu'à 200 000 \$ sans affecter votre prestation d'invalidité, même lorsque vous commencez à retirer l'argent. Et, selon le revenu familial du bénéficiaire, la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité peut verser une somme équivalente à celle versée dans le REEI, jusqu'à concurrence de trois dollars pour chaque dollar versé. Il est à noter qu'une personne n'est plus admissible à recevoir des contributions gouvernementales après l'âge de 49 ans, alors il est préférable de commencer le processus dès que possible !

Vous y trouverez également des renseignements sur la façon de maximiser les déductions et les crédits offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Pour faciliter la recherche des prestations auxquelles vous pourriez être admissible, consultez le lien vers l'outil de recherche de prestations en ligne du gouvernement du Canada. Il ne recueille ni ne suit vos renseignements, et plus vous répondez à des questions, plus vos résultats seront personnalisés.

Certaines personnes peuvent envisager le crowdfunding pour financer certaines parties de leur projet. Le crowdfunding est la pratique du financement par la collecte de fonds auprès d'un grand nombre de personnes, généralement par le biais d'Internet. Les amis, la famille, les connaissances, les contacts sur les médias sociaux sont invités à faire un don pour couvrir le coût d'une entreprise ou d'une cause. Dans ce cas, vous pouvez leur demander de contribuer à certains des coûts associés à votre plan de logement. Par exemple, des dépenses technologiques ponctuelles ou d'autres articles nécessaires à l'installation de la maison. Vous ne vous tournerez probablement pas vers le crowdfunding pour couvrir les coûts permanents liés à votre projet, car ce n'est probablement pas réaliste. Il existe plusieurs plateformes en ligne qui peuvent être utilisées à cette fin, comme GoFundMe.

Et enfin, il y a des liens vers des ressources utiles qui mettent en évidence les possibilités de financement auxquelles une personne pourrait être admissible, telles que Navigation for Adults with a Disability et Navigation for Families 0 - 21 years of age de Partners for Planning.

Il y a beaucoup plus de ressources que ce que nous avons pu partager aujourd'hui, nous vous encourageons donc à consulter cette section de la trousse d'information sur le logement de SOPDI.

Val : Merci, Martha et Katherine, pour votre perspicacité. J'espère que cette session de podcast a aidé notre public à comprendre l'étape 3 de la trousse d'information sur le logement de SOPDI et ses nombreux avantages.

Nous serions ravis de recevoir vos commentaires. Veuillez nous envoyer vos commentaires et vos suggestions de sujets de podcasts à info@dsontario.ca, ou par



Services de l'Ontario pour les personnes
ayant une déficience intellectuelle

l'intermédiaire de nos comptes de médias sociaux @sopdi.ca. Nous vous remercions !